
Compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2010

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 28 mai a été approuvé à l'unanimité.

Divers

Rétrocession lotissement « Les Margallières »

M. le Maire est toujours en attente d'un rendez-vous avec le lotisseur et de finitions non encore effectuées et n'a donc pas procédé à la rétrocession.

Projet badminton du club de volley

Le club a lancé les demandes de subvention pour la création d'une section Badminton. La communauté de Commune sollicitée statuera lors de sa prochaine réunion du 28 juin.

Agence Postale Communale

Les élus s'étonnent de ne pas avoir eu de nouvelles des dirigeants de la Poste suite au cambriolage.

Vente de terrain (Valls-Puault Rue de la mairie)

M. le Maire est dans l'attente de revoir les 2 acheteurs pour un éventuel accord.

Isoparc

Au vu des informations médiatiques sur ce sujet, M. le Maire souhaite donner un éclairage sur ce dossier.

Malgré l'avancée faite par les communautés de communes et communes sur la répartition des charges financières, la Présidente du Conseil Général a annulé sa participation à une réunion de travail, réunion dont elle avait elle-même fixé la date.

Cette situation particulière ne bloque pas, aujourd'hui, le fonctionnement du syndicat Sud Indre Développement et le recrutement d'un agent chargé de la commercialisation du site est en cours et devrait être opérationnel dès septembre prochain.

Il conviendrait, cependant, que l'on puisse sortir au plus vite de cette impasse politique qui a pour effet de nuire au développement d'Isoparc, c'est pourquoi une rencontre avec le Préfet, à l'initiative du Président, du SID est programmée pour la mi-juin.

Projet Usine de Valorisation Energétique (UVE)

Le Président du SMICTOM a proposé d'attendre le nouveau schéma départemental pour décider de la reconduction ou non de l'usine de valorisation énergétique de Chinon, une délibération a été prise dans ce sens lors de la dernière réunion syndicale. Il a également présenté une délibération sur l'engagement des études liées à ce projet, cette dernière n'a pas été acceptée allant à l'encontre de la décision précédente.

Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine

- Commission tourisme : un projet de recruter un agent de catégorie A de la fonction publique a été proposé pour gérer la maison du terroir. Le bureau et la commission n'ont pas souhaité suivre ce projet au vu du coût important généré par cet emploi et des difficultés de reclassement en cas de non satisfaction. Ce point ne figure donc pas dans l'ordre du jour de la prochaine réunion de bureau.
- Collège de Nouâtre : La question de la fermeture de ce collège est posée selon les orientations prises par le département au vu du nombre d'élèves à scolariser et du nombre de places disponibles sur l'ensemble du Département. Les élus s'associeront à la motion proposée par la CCSMT pour la non fermeture de cet établissement.

Réunion inter associations

Un bilan positif de la journée du 14 juillet 2009 a été établi lors de cette réunion. Toutes les associations présentes reconduisent leurs animations ; la commune propose toujours la retraite aux flambeaux ainsi que le feu d'artifice. Les bonnes volontés seront les bienvenues pour le montage et démontage des structures nécessaires à ces festivités.

Association Angel's Country

Cette association, ayant son siège social à Monts, propose de la danse Country et demande à bénéficier d'une salle communale pour s'entraîner. Les élus sont favorables pour accueillir cette nouvelle activité sur la commune à titre d'essai pour un an. Il sera demandé à cette association, en contrepartie de cette mise à disposition gratuite à raison d'un soir par semaine, d'offrir une prestation gratuite par an dans le cadre de festivités communales.

Urbanisme - Environnement

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le conseil municipal a décidé de ne pas préempter sur le terrain et la maison sis 13 rue de l'Arche ainsi que sur le terrain et la maison sis 12 impasse de la Varenne.

Travaux communaux

Bloc sanitaires

M. le Maire fait le point sur les travaux de construction d'un bloc sanitaires à l'école primaire qui ont débutés fin mars 2010. Lors des fondations, une résurgence d'eau a été découverte, il a donc fallu assainir, drainer et installer une pompe de refoulement. De plus, la présence d'un lave-main dans chaque WC, non prévue initialement, est rendue obligatoire par les normes en vigueur. Ces modifications génèrent une plus-value de 3 504,82 € qui est acceptée à l'unanimité par les élus.

Eclairage public

M. le Maire rappelle que lors de la dernière séance des travaux sur le réseau d'éclairage public ont été envisagés pour 2010. Après présentation des plans et devis concernant ces travaux qui porteront sur la réfection de l'éclairage public pour les passerelles d'accès au pont au-dessus de la voie ferrée, les élus décident de la mise en œuvre de ces travaux s'élevant à 7000 € HT.

Ils sollicitent le bénéfice de la subvention annuelle forfaitaire du SIEIL d'un montant de 2 800 € pour aider au financement desdits travaux et charge M. le Maire de déposer le dossier de demande de subvention auprès de cet organisme.

Travaux entrée Est

Les élus acceptent le devis de VEOLIA d'un montant de 10 770 € pour la réfection de l'adduction d'eau potable à entreprendre rue Dame Milon lors de la 2^{me} phase d'aménagement sécurité qui redémarre le 31 mai. Il va être demandé l'autorisation aux propriétaires du terrain vacant (au niveau du n°25) d'entreposer le matériel pendant la durée des travaux.

Un test du passage d'un tracteur avec remorque de la sortie du champ exploité par M.GRENECHE va lui être demandé pour s'assurer de la faisabilité de la manœuvre.

La chambre d'agriculture dispose d'un service conseil pour les collectivités sur l'aménagement paysager qui propose de faire un diagnostic gratuit sur l'existant et les futures réalisations communales. A ce titre, l'aménagement de l'entrée Est pourra leur être soumis.

Budget - Finances

Demande de l'association « Les Fripons »

M. le Maire a assisté à l'Assemblée Générale de cette association qui fonctionne bien avec de nombreux projets et une assiduité de ses membres. Les élus sont d'accord pour la prise en charge de l'investissement en petit mobilier. La décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil après examen de la demande chiffrée.

Produits irrécouvrables

M. le Maire informe les élus que M. le receveur Municipal est dans l'impossibilité d'obtenir le recouvrement d'impayés concernant notamment des redevances ordures ménagères de 1998 à 2002, de la cantine garderie... Il invite le Conseil Municipal à prononcer la mise en non valeur des sommes correspondantes soit 655,68 €, les élus acceptent à l'unanimité.

Régularisation budgétaire

M. le Maire propose ensuite à l'Assemblée de procéder aux réajustements des crédits ouverts au titre des pertes et créances irrécouvrables (article 654) en diminuant les crédits inscrits au titre des dépenses imprévues (article 022), et ceux concernant les travaux de décors de Noël au profit du programme éclairage public. Les élus acceptent à l'unanimité.

Eau potable

Régularisation du forage du château d'eau

Dans le cadre du dossier concernant la régularisation administrative du forage du bourg pour son exploitation et l'autorisation de distribution de l'eau, M. le Maire informe les élus que l'hydrogéologue missionné va bientôt rendre son rapport. Ce dernier nécessitera l'étude d'un nouveau périmètre de protection, le périmètre initialement défini étant, selon l'hydrogéologue agréé, insuffisant. La commune sollicitera les services de l'Etat pour le financement de cette nouvelle étude en arguant de l'insatisfaction de leurs conseils promulgués en amont.

Réunions à venir

- o Invitation de Francis Brisset
- o Conseil d'école
- o Fête de l'école :
- o Cérémonie fête nationale

- o Conseils Municipaux

Samedi 12 juin à 19h00 – La Fenaillère

Lundi 14 juin à 18h00 – lieu à préciser

Vendredi 25 juin à 17h30 à la salle polyvalente

Mercredi 14 juillet matin (heure à préciser) –
place du monument

Vendredi 2 juillet à 20h00 à la mairie

Vendredi 27 août à 20h00 à la mairie

Vendredi 1^{er} octobre à 20h00 à la mairie

Vendredi 5 novembre à 20h00 à la mairie

Vendredi 10 décembre à 20h00 à la mairie
(au lieu du 17 comme annoncé en séance)

Divers

1. La commune est sollicitée pour un emplacement de camion de vente de frites-crêpes-sandwiches pour début septembre. Les élus sont d'accord pour accueillir cette activité.
2. M. Frédéric LUCIER fait part d'un nouveau désaccord entre la commune de Veigné et le syndicat du collège de Montbazon sur un reliquat de sommes inscrites au budget du syndicat. Le trésorier va faire appel auprès de la Préfecture pour régler ce litige. Les élus sont étonnés que le syndicat ne règle pas lui-même ce problème au vu de ses statuts.
3. Mme Martine CUNHA s'étonne de l'aménagement d'un rond-point sur la zone d'activités de Montbazon et stipule qu'il serait plus utile à la jonction de la RD21 et de la RD910.
4. Mme Arlette DUCHENE fait part de dépôt de tonte de gazon dans le fossé derrière le lotissement « Les Margallières ».
5. Mme Isabelle DUFRAISSE fait remarquer une coloration de l'eau potable le 24 mai dernier. M. le Maire répond que ceci est certainement dû à une purge ou intervention sur le réseau.
6. M. Gérard LEGRAND a commencé de lister une sélection de remorque destinée au service technique. Ce prochain achat est à affiner.
7. M. le Maire informe qu'une intervention de France Telecom a été demandée concernant le regard abîmé face au 15 Rue des Champs Gibert ainsi que du fil décroché dans cette même rue.

Le secrétaire de séance